



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 74472

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de la défense sur la proposition formulée dans le rapport de la Délégation parlementaire au renseignement de décembre 2014 relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 visant à « permettre à la Direction du renseignement militaire d'accroître sa capacité de recrutement sur contrats ». Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Sur un total de 300 personnels civils en fonction à la direction du renseignement militaire (DRM), représentant 21 % des effectifs de cet organisme, la proportion de fonctionnaires atteint 63 %. Les contractuels de la DRM sont pour leur part sélectionnés avec une grande rigueur et relèvent très majoritairement de la catégorie A de la fonction publique. Souvent issus des milieux universitaire ou industriel, ils exercent des emplois d'analyste ou d'expert de haut niveau. La DRM étudie actuellement, en liaison avec la direction des ressources humaines du ministère de la défense, la possibilité d'accroître le nombre de cette catégorie d'agents et d'optimiser leurs compétences en instaurant une filière permettant notamment de faciliter leur mobilité entre les différents services de renseignement nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74472

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1269

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3787